



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 13 décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Soye en Septaine le mardi 13 décembre 2022 à 19h00 en session ordinaire et a abordé les sujets suivants :

Présents : Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU – Valérie BLASZKA -
– Brigitte RENOUEAU (CUENOT) - Anita MARGUERITAT - Corinne BOUARD (RATEL) -

Absents : Jérôme BERTHON - Gilles LAUBIER – Benoit ROLLAND -

Secrétaire de séance : Valérie CORDEAU

1) RETRAIT DELIBERATION VERSEMENT TAXE AMENAGEMENT CDC LA SEPTAINE

Suite à l'article 109 de loi de finances 2022 rendant obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement aux EPCI, le conseil municipal a délibéré le 17 novembre dernier pour reverser cette taxe à la communauté de communes à hauteur de 25% et ce dès l'année 2022.

L'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de Finances rectificatives pour 2022 est venu abroger le principe de reversement obligatoire de la taxe d'aménagement communal à son EPCI, introduit par l'article 109 de la loi de Finances pour 2022.

Cette suppression implique que :

- le reversement de la taxe d'aménagement perçu par la commune à son EPCI redevient facultatif ;
- les délibérations prises au titre de l'année 2022 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas modifiées ou rapportées dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la loi de Finances rectificative, soit jusqu'au 31 janvier 2023.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal annule la délibération 2022- 26.

Vote : 8 Pour

2) PLAN DE FINANCEMENT RALENTISSEUR ROUTE DE CROSSES

Monsieur le Maire expose que le projet de plateau ralentisseur sur la RD46 en agglomération Route de Crosses est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR ainsi que du conseil départemental sur le montant Hors taxe.

Deux devis ont été demandés pour l'étude de la réalisation des travaux. Le choix s'est porté sur la société ASR.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	2 592,00 €	20,00 %
Etat – DETR	6 480,00 €	50,00 %
Département	3 888,00 €	30,00 %
Total H.T	12 960,00 €	100,00 %

Vote : 8 Pour

3) PLAN DE FINANCEMENT CLOCHES EGLISE

Monsieur le Maire expose que les battants et moteurs des cloches de l'église sont très vétustes. Il est donc nécessaire de procéder à leur remplacement.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la préfecture au titre de la DETR ainsi que par le conseil départemental sur le montant Hors taxe.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	2 081.40 €	40,00 %
Etat – DETR	2081.40 €	40,00 %
Département	1040.70 €	20,00 %
Total H.T	5203.50 €	100,00 %

Vote : 8 Pour

4) DIVERS

- **DELESTAGE** → Pour éviter les coupures généralisées, Enedis communique sur la possibilité de coupure localisée d'une durée maximum de 2 heures. Une première information sera faite à J-3 pour les zones concernées avec une confirmation des coupures la veille en soirée.
Si notre commune est concernée, l'information sera transmise par Panneau Pocket.
- **ENEDIS** → Raccordement à la salle des fêtes pour un passage à 36 kva prévu le 18 janvier 2022 / coût pour la commune de 700€ grâce à une prise en charge d'Enedis de 40%.
- **CFFPA** → Commencement des plantations mercredi 14 décembre jusqu'au 16 décembre avec les élèves du CFFPA. Le centre prête une pelle à titre gratuit.
- **TRI SELECTIF** → Distribution d'un flyer du SICTREM sur les nouvelles règles de tri à appliquer à compter du 01/01/2023.
- **RADIATION ELECTEURS** → Un courrier en recommandé va être envoyé aux 25 personnes qui ne sont pas venues récupérer leur carte d'électeurs lors des dernières élections présidentielles et législatives.
- **ENQUETE PUBLIQUE COULON** → Les documents ont été signés par l'ensemble des propriétaires concernés par l'alignement sur la voie communale de Coulon. Ils ont été transmis au géomètre. La procédure suit son cours.
- **COMMISSION VOIRIE** → Marc Perronnet fait état des travaux réalisés et ceux prévus mais non réalisés. Le miroir dégivrant a été installé au carrefour de la mairie le 14 décembre.
- **CCAS** → Le goûter des aînés organisé par le CCAS a réuni une quarantaine de seniors vendredi 9 décembre à la salle des fêtes pour un apéro dinatoire. Au total, 8 colis et 48 cartes cadeau ont été distribués.
- **RETOURS SUR PLUSIEURS REUNIONS DE COMMISSION CDC LA SEPTAINE :**
 - **COMMISSION ECONOMIQUE :**
 - Etude de dossiers de financement de deux entreprises
 - Point sur l'extension de la ZAC des Alouettes
 - Bilan des aides accordées en 2022



COMMISSION ENVIRONNEMENT :

- Taxes sur les producteurs des déchets recyclables : certaines entreprises ne sont plus exonérées. La commune de Soye n'est pas concernée par la taxe sur les producteurs de déchets.
- Contrôle des assainissements : Evolution des contrôles d'assainissement



COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES :

- Réflexion sur la mise en place de la taxe de séjour → La commune devra recenser tous les hébergeurs de la commune (gîte chambre d'hôte, airbnb)
 - Rappels des activités → cinéma en plein air / transport spectacle maison de la culture...
- **POINT LECTURE** → Nouveau point lecture à Jussy –Champagne / Mise en place d'un nouveau logiciel qui facilitera le fonctionnement pour tous les sites.
 - **CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG)** → Signature du contrat entre la CDC de la Septaine, le Conseil Départemental et la Caf pour une durée de 5 ans dans la continuité du contrat enfance jeunesse qui prend fin le 31 décembre 2022.
 - **MARCHE DE NOEL** → Tous les commerçants présents ont salué l'accueil et la convivialité.
 - **SAPINS DE NOEL** → Comme l'an passé, les sapins de Noël des administrés seront collectés par les agents communaux **vendredi 13 janvier 2023**.
 - **CENTRE DE LOISIRS** → La fréquentation du centre est en hausse avec une vingtaine d'enfants inscrits : 1/3 Soye - 1/3 Savigny - 1/3 Crosse Vornay Jussy Champagne.
Une journée sous le thème « casino » a réuni 97 enfants des 3 centres de loisirs mercredi 7 décembre à la salle des fêtes.

Le Maire
Michel TIBAYRENC



Le secrétaire de séance
Valérie CORDEAU